

# LE PRO ACTIF

Journal officiel de l'Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec (A.P.R.Q.)

ÉTÉ 2011



7 rue Vallière  
Québec (Québec) G1K 6S9  
Poste publication Convention  
# 4001 1681

L'A.P.R.Q. :  
organisme à but non lucratif qui  
regroupe les professionnelles et  
professionnels retraités des  
secteurs public, parapublic et  
péripublic du Québec

Secrétariat :  
7 rue Vallière  
Québec Québec G1K 6S9  
(418) 692-0022 1-800-463-5079  
Télécopie : (418) 692-1338  
[www.aprq.qc.ca](http://www.aprq.qc.ca)

*Le Pro Actif* est le journal de l'APRQ. Il est une tribune privilégiée d'expression pour ses membres. Il est apolitique.

Publication : 3 fois l'an.

Comité d'orientation : René Rheault

Comité de lecture : Robert Bussières, Denis Mailloux, Gaston Bernier

Impression/diffusion : Pierre Belley (SPGQ)

Éditeur : Raynald Larocque

Les textes doivent être adressés comme suit :

Courriel : [proactif-rl@videotron.ca](mailto:proactif-rl@videotron.ca)  
Poste : Le Pro Actif, 305 - 6400 rue Le Mesnil, Québec QC G2K 2K2

#### ADRESSAGE

Pour toute modification à votre adresse postale :

Rina Poirier  
SPGQ (APRQ)  
7 rue Vallière  
Québec QC G1K 6S9  
Télé. : 418 692-0022 poste 5055  
1 800 463-5079  
[RPoirier@spgq.qc.ca](mailto:RPoirier@spgq.qc.ca)

#### RÉSERVES

Le Comité de lecture se réserve le droit de corriger, au besoin, la qualité de la langue, l'exactitude de la syntaxe tout en respectant le style propre de l'auteur. Il communiquera avec l'auteur s'il apporte des corrections significatives, identifie qu'une partie du texte devrait être retirée, modifiée, ne peut être publiée.

Les auteurs des articles conservent l'entière responsabilité du contenu de leur texte et de leurs opinions.

Les propriétaires (auteurs) des textes, cités ou des photos fournies seront clairement identifiés.

Les textes soumis ne devront pas, sauf exception, excéder 2 pages.

SITE INTERNET DE L'APRQ

Nom de domaine : [www.aprq.qc.ca](http://www.aprq.qc.ca)  
Webmestre : Robert Bussières  
Courriel : [robert.bus@videotron.ca](mailto:robert.bus@videotron.ca)

## SOMMAIRE

Mots du Vice-président (Raynald Larocque) .....	3
Visite du Musée Armand-Frappier à Laval ..... (François Daviau)	4
Convocation de l'Assemblée générale annuelle..... (Jean Baril)	5
Nouvelles de la Région de Québec..... (André Paradis)	6
Triste histoire .....	7
(Jean Baril)	
Oser briser l'isolement des pauvretés .....	8
(Jean Baril, André Paradis)	
Aurèle Martin reçoit un prix Hommage bénévolat-Québec .....	9
(André Paradis)	
Honneur à l'une des nôtres .....	9
(Anne-Marie Lachance)	
Info Alliance (24 avril 2011).....	11
(Mireille Beaulac)	
Continuer à apprendre à tout âge .....	14
(Hélène Robillard Frayne)	
Importance des aînés.....	15
(Raymond Paradis)	
Rôles et obligations de l'État.....	16
(Claude Tremblay)	
Prie... C'est défendu.....	17
(Roger Maltais)	
Doit-on assimiler les mots étrangers .....	19
(Gaston Bernier)	
Religion d'hier .....	20
(Jacques De Lorimier)	
Haïku et tanka.....	22
(Janick Belleau)	

### **Planification du prochain *Le Pro Actif*, Automne 2011**

Remise des textes : 10 septembre 2011.

Impression – expédition : 26 septembre 2011.

## **MOTS DU VICE-PRÉSIDENT**

(Raynald Larocque)

Nous vivons, au cœur de notre Association, une période très difficile.

Depuis la publication de notre dernier journal nous avons perdu, au plan national, notre président (Claude Tremblay qui a démissionné) et notre secrétaire (Paul Tancrede qui a démissionné à la fois de son poste de secrétaire et d'administrateur). J'en suis extrêmement désolé. Je les remercie pour les bons et loyaux services qu'ils ont rendus à l'APRQ au cours de leur mandat.

C'est ce qui m'amène à rédiger cette chronique.

Nous connaissons la persistance de la contestation de l'élection d'administrateurs lors de la tenue de notre Assemblée générale annuelle nationale de 2009. Bien que cette contestation aurait pu connaître son aboutissement lors de notre Assemblée générale annuelle nationale de 2010 nous voici à la veille de notre Assemblée générale annuelle de 2011 et elle empoisonne toujours l'atmosphère de notre Association.

Le Comité sur les Statuts et Règlements a présenté au Conseil d'administration national deux projets de révision des Statuts et Règlements de l'Association sans qu'un consensus puisse voir le jour.

Je comprends qu'il soit normal que lors d'échanges des points de vue différents, parfois même opposés, se confrontent. J'ai, cependant, beaucoup de difficulté à admettre que des professionnels à la retraite ne puissent parvenir, après de franches discussions, à atteindre un consensus qui aurait comme cadre ultime l'avenir national de l'APRQ. Peut-être suis-je trop naïf.

Je veux partager avec vous tous mes espoirs et mes craintes quant à l'avenir de notre Association.

Pour cela j'ai besoin de vous tous. Particulièrement, de Vous qui avez accepté, tant au plan régional que national, d'occuper des postes dans les conseils d'administration ou à d'autres titres en vue d'assurer la vie quotidienne de l'APRQ et sa pérennité.

J'aimerais que vous nous fassiez parvenir vos commentaires et vos suggestions pour nous sortir de cette impasse. Ils contribueront certainement à bonifier et à éclairer les décisions qu'auront à prendre vos administrateurs. Vous trouverez pour cela les adresses utiles, courriel ou courrier, dans la cartouche qui se trouve en page 2 du journal.

À la fin de l'été j'entends reprendre les activités qui nous permettront, je l'espère de tout cœur, d'arriver à retrouver une unité d'action qui nous orientera vers un avenir plus serein. Nous pourrions, alors, vous présenter dans notre journal du mois de septembre les propositions qui seraient sanctionnées lors de notre Assemblée générale annuelle nationale du mois de novembre.

D'ici là l'absence de président et de secrétaire au conseil d'administration ne mets pas en danger l'existence de l'APRQ. Il n'y a aucun dossier qui soit en attente de décision hormis les modifications aux Statuts et Règlements et la préparation de l'Assemblée générale annuelle nationale lesquels seront à l'ordre du jour à la fin de l'été. Si une situation urgente se présentait le Conseil d'administration national actuel dispose toujours du quorum nécessaire à une prise de décision.

Je vous souhaite un bel et agréable été à tous.

## NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale annuelle nationale sera tenue au cours du mois de novembre.

Dans la prochaine édition du journal nous vous en communiquerons les détails.

Il en sera de même pour les proposition de modifications à nos Statuts et Règlements.

## NOUVELLES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

(Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Estrie, Montérégie)

### VISITE DU MUSÉE ARMAND FRAPPIER À LAVAL

François Daviau

Sur le site du musée on peut lire : « Le Musée Armand-Frappier, VOTRE référence en matière d'informations scientifiques en lien avec les sciences de la vie et la santé déborde d'activités de culture scientifique pour tous, à vous d'en profiter! ».

C'est ce que 12 vaillants membres de l'APRQ ont fait, le 4 mai 2011, à l'initiative d'Anne-Marie Lachance.

Le Musée Armand-Frappier (Musée) est un établissement muséal qui offre des activités éducatives à l'ensemble de la population pour favoriser la compréhension d'enjeux scientifiques reliés à la santé humaine, animale et environnementale.

Fondé en 1992 à l'initiative de l'Institut Armand-Frappier, de la Fondation Armand-Frappier et de la Ville de Laval, le Musée Armand-Frappier a ouvert ses portes en 1994 sous la présidence de la Dre Lise Frappier-Davignon, fille du Dr Armand-Frappier. La mission du Musée était alors de faire connaître la vie et l'œuvre de ce grand scientifique sur le site même de l'institut de recherche qu'il avait fondé et auquel il avait donné son nom : Institut Armand-Frappier.

En 1999, le Musée a souhaité renouveler son exposition permanente et réorienter sa mission vers la diffusion de connaissances scientifiques sur les biosciences. Depuis, on y offre un nombre

croissant de programmes éducatifs, la clientèle augmente et les liens avec les chercheurs de l'INRS-Institut Armand-Frappier se multiplient.

L'exposition MicroZoo voit le jour en 2001. Le Musée offre depuis à sa clientèle un éventail d'activités : visites de l'exposition, activités en laboratoire, ateliers scientifiques itinérants, camps scientifiques, séjours d'initiation à la recherche et conférences scientifiques pour le grand public.

Nos 12 explorateurs, divisés en deux groupes, ont pu visiter l'exposition et apprécier les commentaires des animateurs (Sébastien et Étienne) sur le monde des virus, des microbes, des protozoaires, des champignons et des algues et autres « bibittes ». Un bon cours de biosciences. Ensuite ils purent visionner un film de l'ONF (Office national du film) sur les débuts de la carrière d'Armand Frappier et, pour terminer, participer à une activité en laboratoire.

L'activité nous a ouvert l'appétit au grand plaisir d'Anne-Marie qui avait fait une réservation au restaurant Le Tire-Bouchon au Centre Cosmopolis à Laval.

Ce musée est un endroit rêvé pour susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques dans le domaine de la santé.

## NOUVELLES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

(Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord)

### CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le jeudi 8 septembre 2011, 9 h 30  
Centre Victor-Lelièvre  
(Maison Jésus-Ouvrier)  
475 boulevard Père-Lelièvre, Québec

Nous vous convoquons à l'Assemblée générale annuelle de la région de Québec.

Les thèmes abordés seront :

- Une rétrospective des activités de 2010;
- Les rapports du président et du trésorier;
- Les élections au Conseil d'administration.

L'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle et le Rapport du trésorier vous seront remis sur place.

Une conférence suivra l'Assemblée générale annuelle. Elle sera prononcée par madame Judith Gagnon, présidente de la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale. Elle nous entretiendra du Plan d'Action 2011 élaboré par la Table et de ses réalisations. La conférence durera 45 minutes.

Au nom de tous les membres du conseil d'administration de la Région de Québec je vous invite à participer à cette activité.

Original signé par  
Jean Baril, Président

### **NOUVELLES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

André Paradis, administrateur

#### **ACTIVITÉS**

Le 6 janvier, c'était le traditionnel « 5 à 7 » du temps des Fêtes : 55 personnes y ont participé, soit un record pour cette activité annuelle. Les membres ont profité de cette occasion pour rencontrer de nombreux collègues dans une ambiance festive, faire connaissance ou renouer une amitié. Il y eut un tirage de trois certificats cadeaux de 20 \$ chacun de « Archambault »; les heureux gagnants furent : Jean-Paul Bélanger, Georges Courtemanche et André Paradis.

Le 17 février, 40 personnes ont répondu à l'invitation du Conseil de la région pour un dîner-causerie au restaurant Le Bifthèque, situé sur le boulevard Hamel. La conférence portait sur la *Prévention des fraudes*. Madame Phuong Anh Ho Huu de la Banque du Canada nous a entretenus sur les fraudes entourant les billets de banque : comment éviter de se retrouver avec un faux billet de banque, comment vérifier les éléments de sécurité sur les billets de banque pour reconnaître les faux billets. Pour sa part, madame Geneviève Laurin de la Gendarmerie Royale du Canada nous a parlé du télémarketing de masse. Elle nous a incités à ne pas laisser un arnaqueur nous dépouiller de nos économies. Les criminels ne démontrent aucun remords et n'hésiteront pas à nous raconter n'importe quoi pour nous dépouiller. Les deux conférencières ont parlé également du vol d'identité et nous ont fait connaître les moyens pour mieux se protéger. Il faut signaler l'interaction qui existait entre les membres présents et les conférencières.

Le 15 mars, 24 personnes ont assisté à la traditionnelle séance annuelle d'information sur les impôts provincial et fédéral. Cette activité se tenait en collaboration avec la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale et a eu lieu au Centre Victor-Lelièvre. Cette séance d'information fut donnée par un représentant de Revenu Québec et un représentant de l'Agence du Revenu du Canada.

Le 14 avril, 15 personnes ont participé à une visite culturelle à Sainte-Foy. Dans l'avant-midi, les membres ont pu admirer l'exposition *Photographes rebelles à l'époque de la Grande noirceur (1937-1961)* à la Maison Hamel-Bruneau. Il s'agit d'une maison historique située Chemin Saint-Louis, arrondissement de Sainte-Foy qui abrite un centre d'exposition. L'exposition que nous

avons vue dévoile une véritable période d'effervescence de la photographie à l'époque très conservatrice de Maurice Duplessis grâce à 80 tirages originaux, à des documents et des extraits de films.

Dans l'après-midi, nous avons visité le Centre d'interprétation de Sainte-Foy qui loge dans l'un des plus vieux presbytères au pays et qui relate les 300 ans d'histoire de la ville. En plus de l'exposition permanente, le Centre nous conviait à l'exposition *Nos soldats canadiens de Normandie à Kandahar* qui fut réalisée en collaboration avec les associations d'anciens combattants de la ville de Québec et qui met en lumière l'expérience des soldats lors des conflits armés de 1939 à aujourd'hui.

Le 18 mai, 30 personnes ont répondu à l'invitation de la région de Québec et sont venues partager un repas au restaurant – école Les Cailles situé dans l'arrondissement Charlesbourg. Cette école relève du Centre de formation professionnelle Fierbourg qui offre divers programmes dans le secteur de l'alimentation et du tourisme. Chaque année, environ 200 élèves gravitent autour de ces programmes.

### ACTIVITÉS À VENIR;

8 septembre : Assemblée générale annuelle au Centre Victor-Lelièvre (voir l'Avis de convocation dans le présent numéro du journal).

### AUGMENTATION DU NOMBRE DE MEMBRES CONTRIBUTEURS

En 2011, la région de Québec a vu ses effectifs contributeurs augmenter de façon très significative.

En effet, le nombre de membres contributeurs, c'est-à-dire ceux qui paient une contribution volontaire de 20 \$ est passé de 95 en 2010 à 168 en 2011 soit une augmentation de 77 %.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène mais celles qui reviennent le plus souvent sont : les articles concernant les activités offertes chaque mois par la région de Québec paraissant dans *Le Pro Actif* de même que l'invitation à nous joindre et le site internet de l'APRQ, région de Québec.

Nous vous invitons à le consulter au : [www.aprq.qc.ca](http://www.aprq.qc.ca).

### TRISTE HISTOIRE Jean Baril, président

Lors de l'Assemblée générale annuelle tenue à Montréal le 22 octobre 2009 on a contesté le résultat des élections en invoquant l'article 5.10.02 concernant les mises en candidature, notamment la phrase qui dit que celles-ci doivent être transmises par lettre recommandée au siège social de l'Association. On doit faire remarquer que cet article n'avait jamais été invoqué au cours des dix dernières années. D'ailleurs le conseil régional de Québec tient ses réunions justement au siège social de l'association et il semble pour le moins incongru d'expédier une lettre par courrier recommandé de l'endroit même où elle doit revenir ! Qu'on en accuse réception, d'accord.

Malgré tout, l'année suivante, les candidatures provenant de Québec ont été acheminées par lettre recommandée.

Depuis on a continué à livrer bataille comme en témoignent les pages 5,6 et 7 publiées dans *Le Pro Actif* de l'été 2010, ainsi que la lettre de démission du président national Claude Tremblay. L'atmosphère des réunions du Conseil d'administration national ne s'est pas améliorée, à tel point que tous les représentants de la région de Québec en reviennent découragés.

Pourtant il existe d'autres règles qui paraissent tout aussi importantes dans nos *Statuts et règlements* et qui n'ont pas été observées. Le fait d'avoir toléré leur non-application n'a pas amélioré les choses, tant s'en faut! Par exemple l'article 7.01 spécifie que « Les conseils régionaux sont formés [...] dans des territoires clairement délimités par le Conseil d'administration de l'Association. » Or, comme tous le savent, on a toléré que le conseil régional de la Mauricie soit présidé par une personne qui ne réside pas dans ladite région et qui, de plus, est membre de la Région de Montréal. On contrevient donc clairement tant à l'esprit qu'à la lettre de l'article en question.

De même on n'a pas aboli la Région de l'Outaouais où pourtant il n'y a plus depuis fort longtemps aucune structure administrative (C. A.).

Et qu'en est-il de l'article 7.03.04 qui se lit ainsi : « ...chaque conseil régional s'engage notamment à : déposer au Conseil d'administration, par écrit pour le 30 septembre, son plan d'action annuel. » ?

Les membres du conseil régional de Québec déplorent l'atmosphère des réunions depuis bientôt deux ans. Si la situation ne donne aucun signe d'amélioration, aucun de nous n'y participera à l'avenir, ce qui mettra en danger l'existence même de l'APRQ et le soutien du SPGQ. Rappelons que la Région de Québec représente plus de 60 % des membres de l'APRQ et que plus de 160 personnes ont accepté de contribuer volontairement aux frais découlant de l'organisation de nombreuses activités.

Des changements majeurs s'imposent donc rapidement sinon nous ne participerons plus, tel que dit précédemment, aux réunions du conseil d'administration national.

### **OSER BRISER L'ISOLEMENT DES PAUVRETÉS**

**Jean Baril et André Paradis, Région de Québec**

Tel était le thème du colloque sur les conséquences de l'accroissement de la pauvreté des aînés organisé par la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale (La Table) le 8 avril dernier à Québec. Plus de 200 personnes ont assisté à la rencontre au Centre communautaire Fernand-Dufour, dans l'arrondissement Les Rivières. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres, madame Judith Gagnon, présidente de La Table, a incité ces derniers à soumettre des propositions concrètes pour un éventuel plan d'action 2012. Trois conférenciers ont entretenu les participants sur trois sujets différents : monsieur Ronald Carré, économiste et consultant, a intitulé sa conférence *La disparité de la richesse parmi les différentes classes*



*d'ânés, principaux problèmes liés à l'intergénérationnel et au vieillissement simultanément à l'accroissement de la pauvreté; madame Sylvie Gagnon, secrétaire générale du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale nous a entretenu sur *Vieillir seul, les répercussions sur la pauvreté et l'exclusion sociale*. Les priorités en cours et à venir de ce Comité sont : l'emploi, la fiscalité et l'exclusion sociale. Pour sa part monsieur Gérald Leblanc, professeur en économie à l'Université Laval à aborder le sujet des *Impacts économiques pour le Québec d'une indexation incomplète des rentes des régimes complémentaires de retraite*. Actions à prendre.*

À l'heure du dîner, madame Judith Gagnon a remis un certificat hommage à trois personnalités de la région de Québec qui se sont illustrées de façon particulière auprès des aînés ou des plus démunis de la société : monsieur Paul Hébert comédien et porte-parole de la Maison des Petits Frères des pauvres de Québec, Sœur Marie-Claire Racine (mère Thérèse de Beauport) de la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, madame Chantale Dugas directrice générale de La Maison de Lauberivière.

Dans l'après-midi, les participants furent divisés en trois ateliers pour discuter de thèmes différents et invités à soumettre le fruit de leurs délibérations lors de la plénière. Les sujets discutés furent : Disparité de la richesse, Vieillir seul et Impacts économiques.

On peut dire, sans l'ombre d'un doute, que ce premier colloque organisé par la Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale a été un franc succès. Les suites à donner ne se feront pas attendre quand on connaît le dynamisme de La Table. On devrait en prendre connaissance dans leur prochain Plan d'action.

## ARTICLES D'INFORMATION

### AURÈLE MARTIN REÇOIT UN PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC

André Paradis, Région de Québec

Dernièrement, madame Julie Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, remettait à un de nos membres, Aurèle Martin de Cap-Rouge, un prix Hommage bénévolat-Québec pour son implication depuis une dizaine d'années à l'organisme La Boussole qui tente de démystifier la maladie mentale.

Sa candidature a été sélectionnée parmi les 181 dossiers soumis.

Aurèle Martin est devenu administrateur de la Boussole en 2003. Il en a été également président pendant trois ans en plus d'agir à titre de représentant de l'organisme au sein de différentes organisations dont l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale et la Chambre de commerce de Québec.

Il a également pris part à l'élaboration d'un guide d'information intitulée *L'homme qui parlait aux autos*, qui a été largement diffusé et traduit en anglais. Le guide a pour objectif d'aider la population dans ses rapports avec les personnes atteintes de maladie mentale.

Nous tenons à féliciter Aurèle Martin et l'encourageons à continuer à œuvrer au sein de La Boussole.

**HONNEUR À L'UNE DES NÔTRES**  
**Anne-Marie Lachance, Région de Montréal**

Le 23 mai dernier, notre collègue Mireille Beaulac a reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés (argent) lors de la cérémonie annuelle de remise des médailles pour la région de la Montérégie qui se tenait à l'École de la Baie-Saint-François à Salaberry-de-Valleyfield.

Chaque année, depuis son entrée en fonction, l'Honorable Pierre Duchesne souligne l'engagement et la détermination de certains Québécois en leur remettant la Médaille du Lieutenant-gouverneur.

Trois types de médailles sont décernés. Des médailles sont décernées aux jeunes qui ont accepté de sortir de leur zone de confort pour s'engager socialement et communautairement tout en maintenant le cap sur leur apprentissage scolaire. Des médailles sont décernées aux aînés qui auront consacré plusieurs heures quotidiennes à des causes qui leur sont chères. D'autres seront remises à des personnes présentant un parcours de vie tout à fait exceptionnel qui inspirera, par la suite, toute une collectivité et, même la bonifiera à jamais.

Les récipiendaires de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés (argent) exercent ou ont exercé par leur action bénévole, ayant commencé ou s'étant poursuivie au-delà de l'âge de 64 ans, un rayonnement tangible dans leur communauté.

Le lieutenant-gouverneur, l'Honorable Pierre Duchesne, a souligné à cet égard l'engagement de notre collègue à titre de Présidente du Conseil des aînés de l'Agglomération de Longueuil (Conférence régionale des élus de l'Agglomération de Longueuil), de Vice-présidente de la Table régionale des aînés de la Montérégie, de Présidente de l'Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec pour la région de Montréal (Montréal, Montérégie, Laval, Laurentides, Lanaudière et Estrie) et de membre fondateur de la Coopérative de Solidarité en habitation Montérégie/Rive-Sud.

Félicitations à Mireille Beaulac pour cet honneur qu'elle a reçu. Merci pour son engagement et son dévouement au sein de l'APRQ. Comme vous pouvez le constater, la retraite n'est pas un temps de repos pour Mireille mais l'occasion pour elle de faire bénéficier les aînés de ses qualités humaines, de son « leadership », de son humanisme et de son professionnalisme dans tout ce qu'elle entreprend.



**INFO ALLIANCE (24 AVRIL 2011)**  
**Mireille Beulac, Région de Montréal**

*Reproduction intégrale du feuillet d'information de l'AAR. Nous en sommes membres cotisants. Mireille Beulac en est la secrétaire.*

### **UN COMITÉ CONSULTATIF**

L'Alliance a affirmé et le croit toujours que le Comité recommandé par la Commission parlementaire de février 2010 sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic représente un pas en avant, une ouverture. Cela parce, selon les mots mêmes de la conclusion du rapport de la Commission : « *malgré l'avancement du dossier, la résolution de celui-ci passe nécessairement par la concertation des associations de retraités, des syndicats et du gestionnaire des régimes.* » Or se concerter, selon Larousse, signifie « préparer une action en commun ». Si vous y ajoutez le mot consultation, ça signifie, toujours selon Larousse, « prendre l'avis de quelqu'un ». Prendre avis sur quoi ? Se concerter sur quoi ? Ce sont des questions que se sont posées les membres du conseil d'administration de l'AAR en réunion le 19 avril dernier parce que tout ça dépend du mandat confié à ce Comité consultatif, mandat préparé par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) pour consultation, et dont vous avez reçu copie avec le dernier INFO ALLIANCE.

### **LE MANDAT**

Évidemment, vu que la Commission parlementaire et le Rapport de la Commission portaient sur l'indexation de nos régimes de retraite, le mandat se doit donc de traiter prioritairement de

l'indexation. Si vous relisez le premier projet de mandat dont vous avez déjà reçu copie avec le dernier INFO, vous y retrouvez les sujets « *services aux retraités* » et « *information par la Carra* ». Plus bas, on rappelle qu'il faut « *tenir compte des prémisses...découlant du Rapport* », et on en donne un contenu.

Ces deux éléments présentés en consultation ont amené l'AAR et le GTAR à préciser que la priorité devait rester l'indexation et à faire remarquer que les prémisses citées ne sont pas fidèles au texte du Rapport et qu'il faudra donc les corriger. Je vous livre le texte de ces demandes envoyées à la CARRA et à la présidente du Conseil du trésor, Mme Courchesne :

1. Que la priorité du futur comité soit les enjeux de l'indexation;
2. Concernant la question de l'indexation, que le mandat du comité revienne aux 4 prémisses mentionnées à la page 5 du Rapport intérimaire de la Commission des finances publiques de juin 2010 (section 4.1);
3. Que le comité puisse discuter de tous les paramètres de l'indexation des régimes de retraite et de leur financement;
4. Que le comité siège au minimum 4 fois par année jusqu'aux prochaines négociations et qu'il fasse rapport annuellement.

En réponse, même si les mots *services* et *information* sont toujours là, il nous fut garanti que l'indexation restait prioritaire. Aussi, les prémisses furent citées dans le texte, les voici :

1. la nécessité de trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer, la perte de pouvoir d'achat des retraités imputable à la désindexation des rentes pour les années 1982-1999;
2. l'impossibilité d'envisager une solution qui ferait augmenter les taux de cotisation pour les participants actifs actuels et futurs de façon démesurée. En plus d'appauvrir ces derniers,  
une telle éventualité pourrait rendre l'embauche de personnel qualifié difficile;
3. l'impossibilité d'envisager une augmentation des impôts pour corriger la situation. Une telle solution pourrait être difficilement acceptable pour la population;
4. la nécessité de subordonner toute forme d'indexation à la réalisation de surplus réels et à la constitution d'une réserve dont l'importance est à déterminer.

Remarquez les différences dans les textes des 4 prémisses.

Je vous souligne un dernier élément important de cette deuxième version du mandat. Le voici :

*« Le mandat de ce comité doit être exercé dans le respect des rôles et responsabilités déjà confiés au conseil d'administration et à ses comités ainsi qu'aux comités de retraite des régimes administrés par la CARRA. De plus, le comité doit prendre acte des ententes conclues en matière de retraite entre le gouvernement et les associations représentatives des participants aux régimes ainsi que des ententes de services signées entre la CARRA et les comités de retraite. »*

## CONSTITUTION DU COMITÉ (Extrait de la deuxième version dite finale)

« Le Comité consultatif est composé de 17 membres nommés par le conseil d'administration dont le président et 16 autres membres parmi lesquels :

- Huit membres pensionnés de l'un ou l'autre des régimes administrés par la CARRA, dont un pensionné du RRPE, choisis après consultation des associations de pensionnés les plus représentatives de ces régimes;
- Sept membres provenant du milieu syndical, nommés après consultation de l'instance concernée, le syndicat ou l'association, selon le cas;
- Un membre représentant les employés visés par le RRPE, nommé après consultation des associations concernées.

Le président du Comité est un membre indépendant qui n'est pas membre du conseil d'administration ou d'un comité de retraite, ni un membre du personnel ou de la direction de la CARRA.

Les membres du Comité, autres que le président, ne sont pas rémunérés. Ils ont cependant droit au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas encourus dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, conformément aux règles applicables aux membres du conseil d'administration de la CARRA. »

## ÉCHÉANCE DES TRAVAUX DU COMITÉ (Extrait de la deuxième version dite finale)

« Le mandat du Comité est doté d'une échéance au 30 décembre 2012. Ce mandat peut être renouvelé dans la mesure où la majorité des membres le recommandent au conseil d'administration et où ce dernier adopte une résolution à cet effet. »

## ANALYSE ET COMMENTAIRES

Si vous le réalisez bien, certains éléments accrochés au mandat pourraient obstruer le travail de concertation et de consultation ou, à tout le moins, le rendre difficile. Je pense surtout à l'obligation de « *prendre acte des ententes conclues en matière de retraite entre le gouvernement et les associations représentatives des participants aux régimes.* » Vous avez compris qu'il ne faudra pas toucher aux résultats de la dernière négociation. Or ces ententes ont été signées pour cinq ans et la première prémisses du Rapport qui est citée plus haut parle de la « *nécessité de trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer, la perte de pouvoir d'achat des retraités...* » Heureusement il est aussi dit dans le document que « *le comité établit lui-même ses règles de fonctionnement* ». Ce sera peut-être là l'occasion d'éclaircir des choses. De plus, la deuxième phrase de chacune des prémisses 2 et 3 tombe déjà dans l'argumentaire et surtout l'argumentaire qu'on nous a servi dans le comité de travail 2007 – 2008 qui n'a pas pu présenter un rapport unanime.

## CONCLUSION

Je rappelais au début de ce bulletin que nous voyons toujours l'arrivée de ce Comité consultatif comme un pas en avant, une ouverture. De fait, c'est la première fois que retraités et syndiqués travailleront à une même table sur le dossier de l'indexation. Ce que nous demandions depuis quelques années, c'était une table de travail avec le gouvernement. Le modèle qui nous est offert nous fournit tout de même une occasion de faire avancer notre dossier déjà vieux de presque 30 ans. Nous ne connaissons pas encore les noms des membres de ce Comité, mais on nous dit encore que ce sera vite fait. Nous avons répété que c'est urgent.

Malgré certaines difficultés appréhendées, il faut garder espoir et rester solidaires.

André Goulet, président  
Case postale 75133  
Québec G1Y 3C6  
Téléphone (418) 658-4431  
alliancedesassociations@bellnet.ca

## NOTE IMPORTANTE

L'assemblée annuelle aura lieu à Drummondville, à l'Hôtel le Dauphin, mardi le 24 mai prochain, à 10h00. Prenez note de cette date. Vous recevrez une convocation officielle bientôt, avec le projet d'ordre du jour et le programme des élections.

Au plaisir de vous revoir.

## ARTICLES D'INTÉRÊT

### **Continuer à apprendre à tout âge** **Hélène Robillard-Frayne, Région de Montréal**

On dit que pour bien vieillir il faut garder son esprit actif. Une excellente façon de faire est de suivre des cours ou d'assister à des conférences. Nous avons l'embarras du choix au Québec. J'ai été intéressée par l'article de Jean-Pierre Gélinas dans *Le Pro Actif* de l'hiver 2010 intitulé : *L'Université du troisième âge de l'Université du Québec à Trois-Rivières*. Ce nouveau programme semble un succès. Ailleurs au Québec, il y a aussi diverses initiatives dans les universités. L'Université de Montréal offre *Les belles soirées*; l'UQAM, le Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke à Longueuil ainsi que l'Institut Thomas More offrent des cours pour les personnes à la retraite. L'Université Laval à Québec, l'Université de Sherbrooke à Sherbrooke... offrent aussi des cours pour les personnes à la retraite. Mais je traiterai ici de ce que je connais personnellement, soit le programme du McGill Institute for Learning in Retirement (MILR).

Cet institut existe depuis vingt ans et son modèle est basé sur l'apprentissage via des pairs, autrement dit il s'agit d'une approche interactive où chaque groupe d'étudiants a un animateur ou une animatrice, mais où les personnes inscrites à ces groupes qui le souhaitent font des présentations à tour de rôle.

Les thématiques abordées sont très variées et portent sur divers sujets reliés aux domaines de l'art, de l'histoire, de la littérature, de la musique, du cinéma, de l'économie, de la science... Il ne s'agit pas de s'inscrire pour obtenir des crédits. Il s'agit tout simplement de s'inscrire parce qu'un sujet nous intéresse et qu'on souhaite en discuter avec d'autres personnes intéressées dont certaines s'y connaissant beaucoup et d'autres ne s'y connaissant pas, mais voulant apprendre. Personnellement, un groupe d'études sur *Story of my life* m'a appris à synthétiser par écrit des épisodes de ma vie; un groupe d'études sur la Chine m'a beaucoup renseigné sur l'évolution de cette superpuissance et a donné lieu à des discussions très animées; un groupe d'études sur l'architecture de quartiers montréalais et un autre sur leur histoire m'ont permis de beaucoup mieux connaître Montréal et les deux présentations que j'ai faites sur Outremont (l'une sur l'architecture, l'autre sur l'histoire) m'ont fait découvrir certains aspects d'Outremont que je ne connaissais pas même si j'y vis depuis 1972.

À une exception près, les discussions des groupes d'études se déroulent en anglais. Il en coûte 85 \$ pour participer à deux groupes par session (dix séances par session). Il y a trois sessions par année : automne; hiver, printemps. Tous les vendredis pendant l'année et tous les mercredis pendant l'été il y a des conférences sur diverses thématiques au coût de 5 \$ chacune. À l'été 2009, mon mari et moi avons fait dans le cadre de ce programme une présentation sur le voyage à l'aventure que nous avons fait en Chine à l'automne 2007.

Pour moi, le McGill Institute for Learning in Retirement fut une belle découverte et j'ai pensé par ce bref article informer les lecteurs et lectrices du journal *Le Pro Actif* de ma découverte. Sûrement que d'autres retraités (es) du gouvernement du Québec ont aussi eu des expériences très stimulantes dans une université, un collège, ou un centre communautaire près de là où ils résident et qu'il serait intéressant de connaître.

### **IMPORTANCE DES AINÉS**

Raymond Paradis, Région de Montréal

Dans notre petite société, on dit bien des choses au sujet des aînés, des bonnes et des moins bonnes.

Certains affirment que les vieux sont un poids, un fardeau, qu'ils sont lents, qu'ils bloquent la route des jeunes, qu'ils sont une nuisance. Et le bouquet, ce sont nos pseudo-intellectuels qui, du haut de leur morgue, déclarent que les vieux se répètent, radotent, ennuient.

Voilà des énoncés qui sont loin de la vérité. Des énoncés de gens mesquins nourris de préjugés aveugles. Voyons l'autre côté de la médaille, là où brille le Soleil.

Dans toute société bien portante et bien pensante, les aînés sont une richesse. Par leur expérience, leur maturité, leur prudence, ils sont les phares qui éclairent du chemin de la vie et qui annoncent

les écueils à éviter. Car ils ont la sagesse que donne l'âge, sagesse qui peut évaluer une situation, éloigner les excès, les abus.

Dans la famille, leur rôle n'est pas négligeable. En certaines circonstances ils sont des facteurs de cohésion, d'ordre, d'harmonie. Leur simple présence nourrit la paix. Ils conservent les traditions, les coutumes, les valeurs.

Des incapables, les aînés ? Un instant ! L'histoire nous offre des exemples étonnants de vitalité, de force, de résistance.

À l'âge de 70 ans, Phil Latulippe a couru la distance de Halifax à Vancouver. Rien de moins ! Michel Ange à 70 ans, faisait des tableaux d'une main qui ne tremblait pas.

Victor Hugo, octogénaire, pondait des alexandrins percutants, éblouissants.

Konrad Adenauer, chancelier, dirigeait l'Allemagne à l'âge de 86 ans et la fit entrer dans le Marché commun.

Enfin, Pablo Cassals, violoncelliste, donnait encore des concerts à l'âge de 90 ans.

Vous direz qu'il s'agit d'exceptions. Peut-être. Mais la vie n'est-elle pas pleine d'exceptions ?

Respectons nos anciens. Ils furent des bâtisseurs. Je le répète, ils sont des phares. Si dans les yeux des jeunes il y a une flamme, dans les yeux des vieux il y a la lumière.

En terminant, permettez-moi de vous rappeler un proverbe chinois : « Quand un vieux meurt, c'est comme une bibliothèque qui brûle ».

### **Rôles et obligations de l'État** **Claude Tremblay, Région de Montréal**

Au point de départ, je crois que nous pouvons dire que la plupart des observateurs politiques prévoient l'élection d'un gouvernement Conservateur minoritaire, le parti Libéral étant en période de réflexion et de reconstruction, le NPD n'ayant pas l'organisation politique pour mener une campagne efficace sur le terrain électoral et le Bloc Québécois ne présentant des candidats qu'au Québec.

Le soir de l'élection, à la surprise de beaucoup d'électeurs et d'observateurs, le parti Conservateur est élu majoritairement, le NPD fait élire 103 candidats dans l'ensemble du Canada (dont 58 députés au Québec), les Libéraux 34 dans tout le Canada, le Bloc québécois 4 députés et le parti Vert 1 député.

Au Québec une première constatation nous permet d'avancer que les Québécois très majoritairement ont dit non au parti de M. Harper et donné un appui significatif au NPD et délaissé le Bloc Québécois. D'ailleurs de nombreux témoignages parus ou entendus dans les journaux et les médias ont confirmé que les Québécois ne se sont pas exprimés sur le statut



politique du Québec. Les derniers sondages sur l'avenir politique du Québec confirment que la souveraineté du Québec se maintient autour de 40 %. Dans le dernier numéro de la revue Forces (été 2011), malgré la perception d'un essoufflement du nationalisme chez les jeunes, M. Alexandre Thériault rejette cette hypothèse en affirmant que présentement le PQ détient la majorité écrasante des députés de moins de 35 ans. Monsieur Thériault ajoute : « Les jeunes ne militent pas de la même façon, c'est-à-dire qu'ils le font davantage dans les réseaux sociaux et les blogues. » De plus, une majorité d'électeurs québécois reconnaissent que l'avenir du Québec se décidera au Québec et par l'ensemble des Québécois.

Lors de cette élection, je crois que la population en général a voulu démontrer son insatisfaction en regard de la façon dont l'État gouverne. Les citoyens tiennent à la participation de l'État comme régulateur. L'obsession de la création de la richesse sans fin, le culte du secteur privé, l'élargissement du fossé entre riches et pauvres et une admiration aveugle du marché sont des choix qui ne répondent pas à la volonté des citoyens. L'État providence continue d'être populaire auprès de ses bénéficiaires. Personne ne veut la suppression des services de santé publique, de l'éducation gratuite et d'autres services aux personnes les plus démunies.

La crise financière et économique de 2008 a été l'occasion de nous démontrer toute l'importance de l'État comme régulateur. Sans l'intervention de l'État, on peut se poser la question : comment certains pays auraient-ils pu faire face à cette crise majeure et évités le pire?

Les citoyens s'attendent à ce que l'État s'acquitte de ses responsabilités. L'État est le gardien de la justice et de la sécurité sociale. Prioritairement l'État doit aider les plus démunis de notre société.

### **PRIER... C'EST DÉFENDU...**

Roger Maltais, Région de Québec

*Après l'excellent billet de Stéphane Laporte dans la Presse, voici un texte de Jacques Brassard ancien député du Québec (Reproduction intégrale)*

### **DÉFENSE DE PRIER!**

Pour commencer, je me permets de vous rafraîchir la mémoire en vous rappelant une cérémonie qui, au Canada, se déroule à l'occasion d'un événement jugé important (Jeux olympiques, Conférences constitutionnelles, signature de traités, etc.).

Lors de circonstances jugées exceptionnelles, on invite donc des Chefs et des Chamans indiens qui exécutent des danses rituelles et qui invoquent les Esprits en agitant des plumes au-dessus d'un bol « boucanant ». Les touristes adorent! Et les politiciens, les bureaucrates et les gens bien (dont la proportion d'athées est surement élevée) s'inclinent respectueusement devant ces pratiques animistes. Et cela, même si ce chamanisme n'est pratiqué que par moins de 1 % de la population.

Le cérémonial amérindien est pourtant intégré dans des événements impliquant l'État (fédéral et provincial). La spiritualité indienne (c'est comme ça qu'on appelle l'animisme des autochtones)

occupe même une place de choix dans le cours Éthique et Culture Religieuse (cette ratatouille multi religieuse fondée sur le relativisme moral). Une de mes petites-filles me racontait récemment qu'avant chaque leçon de ce cours, les élèves devaient, dans le silence, se connecter à la Terre et au Ciel!!!

Quel progrès! Se souhaiter Joyeux Noël est inconvenant, mais enseigner l'animisme écolo-Nouvel-Âge à nos enfants et petits-enfants est tout à fait digne et bienséant.

Toutefois, nous devons bien comprendre que réciter une prière catholique pendant 30 secondes, une fois par mois, à l'occasion d'une séance publique du Conseil Municipal de Saguenay, constitue, selon le Tribunal des Droits de la Personne, vraiment et scandaleusement une contrainte intolérable que l'on impose aux quelques athées présents. Un viol des consciences, quoi!

Je n'en reviens pas! Qu'une télévision d'État, dans son Bye Bye de fin d'année, traîne dans la boue un cardinal et ridiculise le Pape, ce n'est pas bien grave, même si cela crée un malaise chez les catholiques. Mais un malaise provoqué par la vue d'un crucifix dans une salle publique, alors, ça, vraiment, c'est proprement insoutenable pour l'âme hyper-sensible d'un athée!

« L'erreur du Tribunal et du Mouvement laïc, écrit le professeur de droit public, Patrice Garant, est de considérer la neutralité de l'État et des institutions publiques comme un absolu. Or, cette neutralité est toute relative; elle ne se vit pas dans l'abstrait. Elle s'insère dans une culture, des traditions, un vécu. Le Québec est un pays de tradition chrétienne et non voltairienne! ».

Mais si l'on suit le raisonnement du Tribunal, la moindre manifestation de la foi catholique dans l'espace public et tout symbole ou objet exprimant cette foi, doivent être traités comme des contraintes excessives à l'endroit des athées et des agnostiques.

À partir de là, allons-y joyeusement! Démantelons la Croix du Mont-Royal; tronçons les Croix du Chemin (il en reste encore); débaptisons des milliers de rues et des centaines de municipalités à travers tout le Québec; décrochons les crucifix de tous les endroits publics; jetons à terre les clochers trop voyants; enlevons de nos calendriers les fêtes religieuses; changeons le nom de tous les hôpitaux qui s'appellent Hôtel-Dieu; modifions le texte de l'hymne du Canada écrit par Basile Routhier; détruisons tous les signes judéo-chrétiens que l'on retrouve sur un grand nombre d'édifices publics.

Que voulez-vous? Les athées et les agnostiques ont des âmes si fragiles et si délicates qu'un simple signe de la croix peut les faire choir dans un inconfort tellement angoissant qu'elles pourraient demeurer à jamais détraquées.

La tâche du Tribunal et du Mouvement Laïc est colossale! Pensez-y, 400 ans d'une histoire imprégnée de catholicisme, ça laisse des traces de toutes natures : traditions, coutumes, patrimoine, monuments, œuvres d'art, valeurs. Mais aussi un certain regard sur la vie, une conception du Monde et une éthique. Jürgen Habermas, un philosophe athée a écrit (cité par Richard Bastien dans le numéro 17 de la revue Égards) que « le christianisme, et rien d'autre, est le fondement de la liberté, de la conscience, des droits de l'homme et de la démocratie, les signes distinctifs de la civilisation occidentale. À ce jour, nous ne pouvons tabler sur rien d'autre que le

christianisme. Nous continuons de nous abreuver à cette source. Tout le reste n'est que bavardage postmoderne. » Nos athées de souche sont pas mal plus obtus.

Cette éthique, d'ailleurs, issue du message évangélique, est toujours bien vivante en Occident. Comme le démontre Frédéric Lenoir dans son livre *Le Christ Philosophe*, « égale dignité de tous, justice et partage, non-violence, émancipation de l'individu à l'égard du groupe et de la femme à l'égard de l'homme, liberté de choix, séparation du politique et du religieux, fraternité humaine » sont des valeurs qui trouvent leur origine dans le message évangélique.

Mais nos athées du cru sont des béotiens qui ignorent sans doute que les droits de l'homme qu'ils portent comme un ostensor sont en fait des valeurs judéo-chrétiennes qui ont été en quelque sorte laïcisées à partir du siècle des Lumières.

Quoiqu'il en soit, le Mouvement Laïc (dont le laïcisme militant prend la forme exclusive de l'anti-catholicisme) va donc poursuivre sa croisade en vue de fracasser la matrice judéo-chrétienne du peuple québécois.

Et je précise en terminant que je ne suis pas un fan du Maire Tremblay. Mais je lui accorde mon appui sans équivoque sur la question de la prière et des symboles catholiques.

Qu'advient-il de sa cause devant les tribunaux supérieurs? C'est à risque! Car, c'est bien connu, les décisions provenant du « gouvernement des Juges » sont loin d'être toujours respectueuses de nos racines, de notre histoire et de notre identité.

### **DOIT-ON ASSIMILER LES MOTS ÉTRANGERS?**

Gaston Bernier, Région de Québec

On conseille aux Québécois de bien recevoir et d'intégrer les immigrants. Cependant, dans une grande proportion, ces derniers sont attirés par le Canada anglais plutôt que par le Québec français. Cette difficulté sociétale a son pendant du côté des mots importés ou empruntés. Ces derniers, à l'égal des hommes ou des femmes qui s'installent ici, permettent à la langue d'évoluer et de rester contemporaine mais cela ne se fait pas en un tournemain.

Une telle réalité comporte cependant des astreintes. Des mots inutiles se fauillent et appauvrissent le français : ils « écrasent » des mots du lexique français, les mettent sur la touche, les condamnent au chômage ou à la réclusion. C'est le cas de « game » qui phagocyte match ou

### **ERRATUM**

Grâce à l'œil averti de l'une de nos lectrices nous corrigeons humblement l'erreur que nous avons commise à cette même page, quatrième paragraphe, de notre édition Hiver 2010 alors que nous affirmions que monsieur André Gagnon était président de l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) alors qu'il est président de l'Association du personnel retraité de l'enseignement de la FNEEQ (AREF).

partie. C'est le cas de « show », de « one-man-show » qui font oublier spectacle et spectacle solo, C'est le cas de « pond hockey » qui neutralise hockey sur étang, de « service de valet » face à service de voiturier. De plus, le nouvel arrivé modifie parfois le sens habituel des mots : alternative devient une solution de rechange, un simple contrôle devient maîtrise, définitivement perd son sens premier et devient certainement, etc. Voilà un mauvais côté des infiltrations sans contrôle.

Les nouvelles expressions prennent parfois beaucoup de temps à adopter la couleur du terroir ou à s'intégrer. Tous connaissent des cas d'intégration réussie : budget, ballast, clown, laser, shampoing, cédérom, paquebot, iglou, camping, campus. Mais des expressions résistent à l'intégration : i-pod, i-phone, i-pad, bagel, taser, iceberg, cocktail. Les unes viennent de faire leur apparition. Il faut leur accorder une période de probation, surtout si elles sont là pour rester et perdurer. Chose sûre, il y aurait lieu de leur proposer une prononciation à la française. On dit laser, on pourrait dire taser; on peut écrire baguel et prononcer le mot en conséquence; idem de coquetel.

L'assimilation des mots étrangers est un phénomène universel. L'anglais le fait sans effort étant donné son rayonnement, son poids démographique et son universalité. Peut-être le fait-il sans vraiment s'en rendre compte! Tout naturellement. Un spécialiste écrit « The great majority of French loanwords... are pronounced as English words with no hint of foreignness... », et il ajoute “There is no doubt that unEnglish sounds will continue to be Anglicized” (*Fowler's modern English usage*; rev. third ed., 1998, p. 314.). Le monde hispanique fait de même. On donne une teinte toute castillane aux mots et aux expressions en provenance d'autres aires culturelles. Tantôt, on en change la graphie mais on en conserve la prononciation d'origine (choucroute = chucrut; paddle = pàdel); tantôt on en conserve la graphie mais on ajuste la prononciation aux pratiques de l'espagnol (quiche se prononce kitché, airbàg et máster se déclinent avec l'accent propre au castillan).

En territoire québécois, on a aussi de nombreux toponymes inspirés par les immigrants des Îles britanniques et par les Américains venus s'établir ici au 18<sup>e</sup> et au 19<sup>e</sup> siècle. L'Estrie, l'Outaouais la Gaspésie et des villes sont émaillées de ces noms : Waterloo, Saint-Léonard-d'Aston, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Louis-de-Blandford, Shannon, Sherbrooke, etc. Dans la plupart des cas, le polissage du temps a joué et les mots ont pris la patine locale. Les Québécois prononcent habituellement ces toponymes en négligeant l'accent tonique anglais.

Malheureusement, les nouveaux mots importés résistent davantage à leur assimilation. Par le passé, même dans le doute, on francisait allègrement noms communs et noms propres. Aujourd'hui, en raison du développement des communications et des médias de masse, on garde facilement la prononciation des mots importés et on est même porté à en angliciser ou à en défranciser d'autres (Ohio devient O-hai-o, la Nouvelle-Orléans devient New Orleans).

On est conscient du problème dans les médias. Mais les redressements représentent des efforts herculéens. Les journalistes répètent ce qu'ils entendent sur les réseaux de langue anglaise. Si quelqu'un leur reproche leur laxisme, ils excipent de l'absence de règles et du fait qu'ils sont toujours dans le feu de l'action. Les notices de Guy Bertrand publiées dans *le Français au micro*

ne sont pas toujours mises en pratique par les artisans de Radio-Canada. De leur côté, les auditeurs répéteront, règle générale, ce qu'ils entendent sur les ondes. En principe et idéalement, quand on s'exprime en français, on doit prononcer mots et lettres à la française. Il faut éviter de prononcer avec un accent tonique anglais ou autre les noms propres anglo-saxons ou d'autres origines. Les mots i-phone, i-pad ou i-pod enrichiront le français à leur tour. Mais il faut les digérer et les intégrer. Le premier pas à faire est de les prononcer à la française. Somme toute, les Québécois doivent faire un effort pour naturaliser les mots étrangers et les mots qui désignent des réalités apparues dans d'autres pays, hors de leurs frontières. Ce serait une bonne façon de faire mentir la mise en garde de Claude Duneton selon laquelle « La conquête d'un pays se fait aussi par les mots. »

### **RELIGION D'HIER!**

Jacques De Lorimier, Région de Montréal

*Voici un extrait d'un livre qui paraîtra peut-être sous le titre de « CROYANT CRITIQUE - La foi revisitée dans un monde de sciences et de techniques ». Ce livre se présente comme un témoignage, une démarche de vérité. Il tend à illustrer que la foi est encore possible aujourd'hui à condition de l'épousseter et de la débarrasser de certains carcans de la religion. Le livre se termine par la phrase suivante : « Nous sommes connectés à Dieu par notre liberté, non par la contrainte. »*

C'était le jour de notre communion solennelle. À l'époque, il était défendu de boire de l'eau, même une goutte, avant de communier. Or, nous étions plusieurs enfants à nous amuser un peu avant d'aller communier, dans la salle de récréation où étaient disposées plusieurs fontaines. L'un de mes camarades de classe assoiffé ou étourdi ou les deux à la fois, mit en marche l'une des fontaines, but une goutte d'eau, puis s'exclama rapidement, en portant la main à sa bouche : « Je ne pourrai pas aller communier. » Dans ma conscience d'enfant, je trouvais aberrant que mon camarade ne puisse pas communier parce qu'il avait pris une goutte d'eau par inadvertance. Je lui dis donc d'aller communier quand même et je dus le rassurer en affirmant qu'il ne commettrait aucun péché. Peut-être que par la suite, je me suis confessé d'avoir donné ce conseil, mais j'ai toujours été convaincu que je devais le faire.

En même temps que j'attachais beaucoup d'importance à l'expérience de foi que je vivais en recevant les sacrements, j'avais peu de considération pour le *Petit catéchisme* qu'on récitait par cœur, sans trop comprendre. Je n'en ai pas eu davantage pour le « gros » catéchisme qu'on nous imposait au début du secondaire. Je rapporte à ce propos un fait cocasse. Pendant nos études classiques, nous payions nos livres scolaires. Alors, pour que cela coûte moins cher, nous faisons du troc de livres usagés. Je me souviens d'avoir payé dix cents pour un catéchisme Coley, le gros catéchisme. Il était en lambeaux. Je l'ai rafistolé avec de la colle et il a tenu bon le temps du cours de religion de cette année-là.

Ce regard un brin ironique sur ce catéchisme et sur les autres livres d'enseignement religieux que nous avons utilisés tout au long des années d'études au collège classique est révélateur de mon attitude globale à l'égard de la religion qu'on nous enseignait. De celle aussi qui se pratiquait dans la paroisse où je résidais. Le dimanche – obligation exigée par les commandements de l'Église – j'assistais à la messe comme tout le monde. Et je subissais les sermons du curé. Il nous

parlait de tout, excepté de la foi et de l'essentiel. Il nous parlait des jupes trop courtes, de ceux qui se tenaient en arrière de l'église et qui sortaient pendant le sermon pour fumer une cigarette. Il nous parlait aussi beaucoup des absents, de ceux qui ne venaient pas à la messe le dimanche. De cette époque, mes pires souvenirs se rapportent à des événements spéciaux prévus par la liturgie : les Vêpres où l'on énonçait des psaumes en latin, le Salut du Très Saint Sacrement où les chants et prières inaudibles se bousculaient, la fête des Rameaux où l'on devait se procurer des palmes d'un arbre inconnu dans nos contrées nordiques et que plusieurs ont découvert par la suite en allant se faire chauffer la couenne en Floride, la procession de la Fête-Dieu avec l'ostensoir porté par le curé ou un vicaire entouré d'une sorte de baldaquin, formant un cortège empesé et solennel, avec les zouaves de la paroisse qui marchaient lentement en allongeant le pas.

C'est peut-être pour nous éviter de telles manifestations religieuses qui risquaient de nous faire perdre la foi au lieu de la renforcer que les autorités du collège décidèrent de nous obliger à aller à la messe au collège, le dimanche. Comme nous étions tous des externes, ce n'était pas évident de quitter la maison dans le brouhaha d'un dimanche matin en famille et de nous rendre au collège, qui à bicyclette, qui en autobus, qui à pied pour les plus proches. Alors, nos professeurs se transformaient en célébrants, en « homélistes », d'autres en pionniers pour assurer la discipline dans les bancs en arrière de la chapelle. La mesure tint quelque temps mais ne fit pas long feu. Les autorités du collège jugèrent sans doute que cet embrigadement forcé ne favorisait pas non plus l'apprentissage de la foi. Et puis, il y avait toute cette logistique à mettre en place : comment contrôler les absences et, surtout, fallait-il sévir pour obliger des adolescents externes à aller à la messe au collège le dimanche?

Une autre mesure décidée par les autorités du collège était destinée à nous aider à préparer notre avenir : les retraites fermées. Il s'agissait d'une période d'une durée de trois jours où nous allions dans une maison religieuse pour réfléchir, prier si on le voulait et obligatoirement entendre les conférences où les prônes des prédicateurs. Ces retraites avaient lieu, si je me rappelle bien, au cours de chacune des quatre dernières années des études classiques. Imaginez des adolescents externes confinés, pour quelques jours, dans des chambres d'une maison de retraite. J'ai souvenir de ces chahuts, où les élèves les plus sérieux y perdaient leur latin ou risquaient d'être assommés par les oreillers qui tournoyaient à travers les vasistas des portes de chambres. De tels dérèglements nourrissaient les foudres des prédicateurs qui nous menaçaient des feux de l'enfer.

Pendant que notre foi était ainsi nourrie par les méthodes traditionnelles d'antan, nous acquérions, au cours de nos études, les rudiments de la culture et sans doute un peu plus que des rudiments. Art et littérature, histoire, philosophie et science ouvraient nos esprits. Nous découvriions les grands auteurs, les grands artistes, peintres, architectes et sculpteurs, les grands musiciens. Avec les moyens du temps, disques, films et diapositives, les grandes réalisations humaines venaient vers nous et alimentaient en nous le goût de vastes horizons. Si bien que j'ai pu dire, lors de mon premier voyage outre-Atlantique, au début du jeune âge adulte, que je m'étais reconnu dans les musées, les cathédrales et les sites archéologiques d'Europe. Ce que je voyais était de l'ordre de la reconnaissance plutôt que seulement de la connaissance.

En terminant... Je me rends compte que, jusqu'à l'âge de vingt ans, j'ai vécu une sorte de dichotomie entre ma culture et ma foi. Et si je regarde autour de moi, ceux de ma génération et

les autres d'âge mûr, je peux constater une telle dichotomie. La foi est souvent en mode mineur, alors que la profession et ce à quoi on attache de la valeur occupent la quasi-totalité de notre expérience humaine. Pour les plus jeunes, c'est peut-être pire, car la culture religieuse est quasi totalement absente. Pour ceux de mon âge, des bribes de foi ont pu du moins subsister à titre de repoussoir. Quand on est agressif par rapport à quelque chose, on admet, d'une certaine manière, son existence. Quand il y a le vide, on est tout prêt de vivre l'indifférence.

### HAÏKU ET TANKA

Janick Belleau, Région de Montréal

Janick Belleau, retraitée des Communications à la Régie du cinéma depuis avril 2006, en profite pour se consacrer pleinement à la poésie plus particulièrement à deux genres poétiques courts originaires du Japon soit le tanka et le haïku.

Depuis 2006, Janick a fait publier deux ouvrages collectifs de haïku (2006 et 2008) dont elle a assumé la direction et un recueil personnel de tanka, édition bilingue, qui lui a valu en octobre 2010, le Prix Canada-Japon octroyé avec un montant de 10 000 \$.

Profitant de sa liberté, Janick rédige aussi des articles de fond pour des revues spécialisées et donne des conférences (Tokyo, Paris, Vancouver, Ottawa, Montréal) sur le sujet qui lui tient à cœur : la contribution des femmes à l'avancement du haïku et du tanka

Le premier, né au 8<sup>e</sup> siècle, tient sur cinq lignes et contient plus ou moins 31 syllabes (5-7-5-7-7); le second, né au 17<sup>e</sup> siècle, tient sur trois lignes et contient plus ou moins 17 syllabes (5-7-5). Une référence saisonnière, pour l'un et l'autre poèmes, est souhaitable. Le haïku préfère l'objectivité de l'expérience sensorielle (lire, de l'un ou plusieurs des cinq sens) et s'accommode plutôt bien de la légèreté; le tanka réserve deux ou trois lignes pour exprimer un sentiment, une impression, une intuition. Ni l'un, ni l'autre n'aiment la rime, les majuscules et la ponctuation.

Voici un exemple de chacun :

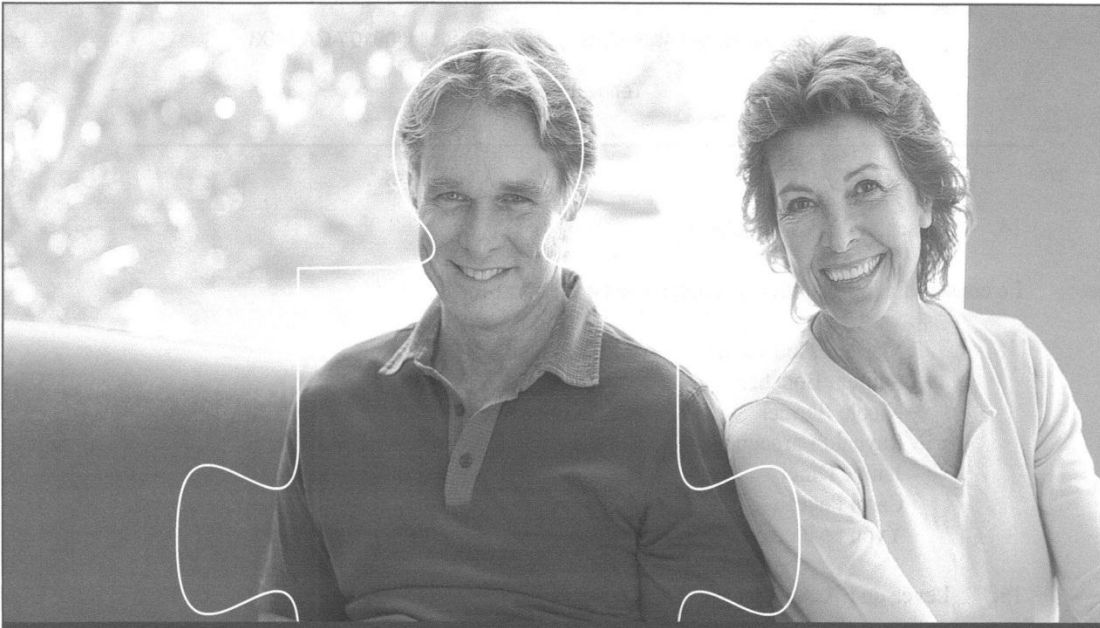
à la brune  
le paradis des merles  
ce cimetière

© Janick Belleau; paru dans la revue *GONG* 26, hiver 2010

aube brumeuse d'avril  
sentiments mitigés —  
à la retraite  
peu ou prou de temps libre  
vélos allant lentement

© Janick Belleau; publié dans son recueil *D'âmes et d'ails I of soûls and wings*

On peut en apprendre davantage sur ces deux poèmes courts, en visitant le site de l'auteure : [www.janickbelleau.ca](http://www.janickbelleau.ca).



## Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



POUR VOTRE ASSURANCE AUTO,  
PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ET D'UNE VALEUR SÛRE À TOUS POINTS DE VUE

Avant de renouveler votre assurance auto, informez-vous des avantages auxquels vous avez droit grâce au partenariat entre l'**Association de professionnelles et professionnels à la retraite du Québec** et La Personnelle.

Par exemple :

- les **écorabais** allant jusqu'à 20 % sur les voitures électriques, hybrides ou à faible consommation ;
- une **économie supplémentaire** de 15 % si vous assurez deux véhicules ou plus ;
- la garantie **Valeur à neuf 5 ans** ou l'**option Valeur plus<sup>MC</sup>** pour protéger votre voiture neuve ou d'occasion contre la dépréciation ;
- l'**option 0 \$ de franchise** pour ne payer aucune franchise en cas de vol ou d'accident ;
- le **Pardon d'accident<sup>MC</sup>** pour éviter une hausse de prime à la suite d'un premier accident responsable.

**Demandez une soumission**  
et découvrez combien vous pourriez économiser.

**1 888 GROUPES**  
( 1 888 476-8737 )

[lapersonnelle.com/spgq](http://lapersonnelle.com/spgq)

**APRQ**  
Association de professionnelles et  
professionnels à la retraite du Québec

**laPersonnelle**  
Assurance de groupe auto et habitation

Certaines conditions s'appliquent. <sup>MC</sup> Marque de commerce d'une compagnie affiliée à La Personnelle, assurances générales inc. <sup>MC</sup> Marque déposée de La Personnelle, compagnie d'assurances.